

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS *de l'Eure*

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Connaissance Églises n°30 – 25 septembre 2012 māj 12 nov. 2012 - France POULAIN

Les tombes végétalisées des cimetières de l'Eure

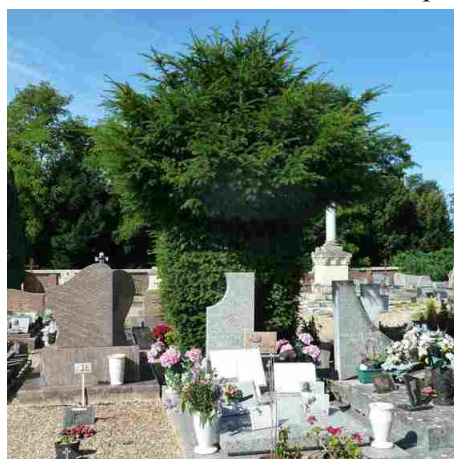
Dans les cimetières anciens se trouvant autour des églises des tombes recouvertes de pelouse ou de graviers souvent de couleur orangée « Vallée de Seine ». Le gravier gris ou rose n'a pas vraiment sa place dans l'Eure.



Les ifs tiennent une place importante. Parfois ils constituent la seule présence végétale du cimetière. Ils sont à préserver et à remplacer si nécessaire, même s'ils sont en capacité d'avoir des surgeons en pieds et donc de repartir à partir de la souche encore en place. Remarquons que leur durée de vie est exceptionnellement longue peut se compter en millénaire. (Voir sur ce thème des ifs « *Les Essentiels – Connaissance n°25* »).

La présence végétale est déjà assurée pour partie par la collectivité dans les parties communes grâce à la pelouse qui tend à remplacer le gravier des allées, des massifs de fleurs, des arbustes et les arbres plantés au fil du temps. Mais le végétal a également toute sa place sur les espaces funéraires privés eux-mêmes d'une surface de 2m². L'ensemble de ces petites surfaces quand elles sont végétalisées contribue fortement à modifier et embellir l'environnement des cimetières.

Parfois, ce sont simplement des plantes grasses ou des couvre-sols qui trouvent des conditions propices à leur développement. Leur petite taille ne les rend pas gênantes. Les arbustes souvent à feuilles persistantes et les conifères par contre peuvent prendre des proportions qui ne sont plus adaptées au site quand où ils ne sont pas contenus et peuvent alors proliférer.



Les arbustes sont le plus souvent taillés « au carré » ou dirons-nous plutôt « au rectangle », jusqu'à hauteur d'homme, pour rester dans le cadre de la concession. Leurs formes peuvent devenir tout à fait singulières. Après un certain temps, ils sont le plus souvent laissés libre de grandir jusqu'à atteindre des proportions considérables. Il devient alors nécessaire de les couper.



Parfois, il ne reste de la tombe plus que des traces au sol, marquées par une légère surélévation et par l'absence de pelouse à l'emplacement de la concession. Il est tout à fait remarquable que les employés municipaux en charge de l'entretien des cimetières prennent le soin de ne pas faire disparaître ces traces. Ainsi, la pelouse de certains cimetières anciens prend des formes irrégulières qui ont un sens profond.

